

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Haute - Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN LIGOURE

Nombres de membres :

Afférents au conseil	En exercice	Présents	Procurations
15	15	10	4

Séance ordinaire du 15 janvier 2021

Date de la convocation :

11 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MARCELLAUD

Date d'affichage :

11 janvier 2021

Présents : Mesdames CHEYRONNAUD, BOUILHAGUET et DELL'ISOLA
Messieurs MARCELLAUD, DE JESUS, LEBRAUD, FAUCHER, VIGNAUD,
REYROLLE et GOURCEROL

Procurations : de B. THORREE à D. MARCELLAUD, de G. DECONCHAT à C. CHEYRONNAUD,
de JP. FENET à N. DE JESUS et de E. COIFFE à L. LEBRAUD

Objet de la délibération :

Agrandissement et mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire
Consultation bureau de Contrôle

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'avant de lancer la consultation des entreprises il faut sélectionner un bureau de contrôle. Les propositions seront examinées par l'architecte de l'Agence ECR en charge de la réalisation de l'opération.

Les missions seront les suivantes :

- Missions repérages avant travaux (repérage amiante et plomb dans le bâtiment)
- Missions contrôle technique (mission LE + LP ; mission SEI + VIE y compris la notice de sécurité pour les autorisations administratives ; mission HAND comprenant la notice d'accessibilité pour les autorisations administratives ; mission PS parasismique)
- Missions sécurité protection santé (pour une durée des travaux de 6 mois et une douzaine d'entreprises)

Les critères de sélection se feront sur le prix (60%) et sur le temps passé à l'ensemble de la prestation (40%)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la consultation et la sélection d'un organisme de contrôle pour les travaux d'agrandissement et la mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en mairie le 16 janvier 2021.

Le Maire,
Didier MARCELLAUD

